



Puis je récupérer une somme versée pour une réservation?

Par **angel1603_old**, le **09/06/2007** à **11:55**

bonjour,

j'ai versé 200euros pour réserver une salle pour un mariage.
celle ci ne me plait plus et je n'ai reçu qu'un papier m'indiquant que j'ai donné le cheque n°XXX d'un montant de 200 euros.
puis je récupérer cette somme?
merci

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007** à **13:26**

Bonjour.

C'est un arrhe ou un acompte?

Si rien est précisé, il s'agit alors d'un arrhe.

Ceci pour conséquence que vous pouvez renoncer au contrat en contrepartie de quoi vous renoncez à cette somme.

Si à l'inverse, il s'agit d'un acompte alors vous n'avez pas la faculté de rompre le contrat.
Vous devez obligatoirement poursuivre le contrat jusqu'au bout!